

## Conseil général de la Grande Béroche, Séance du 30 septembre 2019

### MOTION URGENTE DU GROUPE PLR DEMANDANT L'ETUDE DE L'IMPLANTATION D'UNE FERME SOLAIRE SUR LA COUVERTURE DE L'AUTOROUTE N5 A TRAVERS LE VILLAGE DE BEVAIX.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de révision de la loi cantonale sur l'Energie, plus particulièrement le rapport 19.009, Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'une nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn), le second objectif visé dans celle-ci par notre Conseil d'Etat consiste en « l'augmentation de la production d'énergies renouvelables ».

Or le territoire de la Grande Béroche comporte une très importante surface dont l'utilisation actuelle en simple pâturage à moutons pourrait se voir considérablement revalorisée par le développement d'une implantation photovoltaïque de grande envergure. Ce projet avait fait l'objet d'une annonce en 2012 du Conseil d'Etat de l'époque, mais a apparemment été abandonné entretemps :

**ENERGIE VERTE** La tranchée couverte de l'A5 à Bevaix devrait accueillir l'une des cinq plus grandes centrales solaires de Suisse. Un projet à 3,5 millions.

*"Nous devons augmenter l'indépendance énergétique du canton. Comment? En réduisant notre consommation, en développant des énergies renouvelables et en faisant passer la production neuchâteloise d'électricité de 20 à 40%. Voici l'objectif que le Conseil d'Etat s'est fixé dans son programme de législature 2010-2013. Il faut maintenant concrétiser ces intentions!"*

C'est par ces mots que le conseiller d'Etat Claude Nicati, chef du département de la Gestion du territoire, a dévoilé hier un important projet énergétique pour le canton: la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur la tranchée semi-couverte de l'autoroute A5, à Bevaix. L'installation figurera parmi les cinq plus grandes de ce type en Suisse. Elle couvrira une surface de 10 600 mètres carrés, soit la totalité de la tranchée semi-couverte de Bevaix, et produira 1,6 million de kilowattheures par an, l'équivalent de la consommation annuelle de 450 ménages.

#### "Solaire encore trop cher"

*"En misant sur les énergies renouvelables, le Conseil d'Etat est cohérent avec la nouvelle Loi cantonale sur l'énergie, qui vise une société à 2000 watts en 2050. Pour y parvenir, nous devons diviser par trois ce que nous consommons aujourd'hui. Le canton a soutenu la sortie du nucléaire. Il faut maintenant trouver des alternatives",* complète Claude Nicati. La centrale solaire sera réalisée par Greenwatt SA, une société fille du Groupe E, qui assurera son financement. *"Le coût total avoisinera les 3,5 millions de francs",* annonce le directeur de Greenwatt Jean-Michel Bonvin. *"Mais soyons clair, cette centrale ne sera pas rentable! Le solaire est encore trop cher. Nous produirons des kilowattheures à 25 centimes, que nous revendrons 8 centimes, le prix du marché. C'est pourquoi nous avons besoin de partenaires. Personne ne réaliserait un tel projet sans subventions!"*

Greenwatt et le canton de Neuchâtel ont donc mis en place un partenariat: l'Etat, propriétaire de la parcelle, participera au capital-actions de la société en y injectant 3 millions de francs. Une participation que devra approuver le Grand Conseil, en septembre. La centrale solaire pourrait alors entrer en fonction dès juin 2013.

*"Je suis persuadé qu'à terme, les coûts de l'électricité vont exploser. Dans quinze à vingt ans, avec un coût de production de 20 centimes le kilowattheure, nous serons conformes aux prix du marché et nous n'aurons plus besoin de subventions",* analyse Jean-Michel Bonvin, qui précise que les panneaux viendront probablement *"de Chine, d'Allemagne ou des Etats-Unis",* là où les prix sont les plus concurrentiels.

La raison de l'abandon tient au fait que cette surface semblait avoir été réservée pour des compensations écologiques selon des plans fédéraux, mais selon le consultant des Services de l'Etat de Neuchâtel de l'époque, la surface de la couverture autoroutière serait tout de même aménageable pour une production photovoltaïque, pourvu que les panneaux soient placés à une hauteur suffisante pour permettre l'utilisation du sol en surface de pâturage pour ovins. Pour relancer le projet, il suffirait que la Commune de la Grande Béroche, l'Office Fédéral des Routes (OFROU) et le distributeur d'électricité local (Groupe e) unissent leurs efforts pour trouver une formulation légale conforme, une forme de partenariat adéquate et des solutions techniques pour l'exploiter.

D'une surface estimative de l'ordre de 30'000m<sup>2</sup>, cette couverture de l'autoroute pourrait permettre d'implanter avec la technologie d'aujourd'hui plus de 10'000m<sup>2</sup> de panneaux solaires, soit une quantité suffisante pour produire annuellement environ 2 GWh d'énergie électrique (GigaWattheures = millions de kilowattheures), soit l'équivalent d'une partie importante de la consommation électrique de la Grande Béroche ou de l'OFROU à cet endroit.

La même nouvelle mouture de la LCEn prévoit à son article 19 de donner aux Communes neuchâteloises un délai de 5 ans pour l'établissement de leur plan communal des énergies. Mais le groupe PLR pense que l'urgence en la matière sera reconnue de tous et que la présente motion, assortie de la clause d'urgence, mérite que le projet soit étudié avant la finalisation dudit Plan communal des Energies pour la Grande Béroche.

Le Conseil Communal se verrait ainsi sollicité, en étroite collaboration avec la Commission du développement du tourisme, de l'économie et de l'énergie (TEE), d'étudier la faisabilité et la concrétisation d'une telle implantation. Au préalable, la négociation d'un droit de superficie d'au minimum 20 ans avec l'Office Fédéral des Routes (OFROU) pour une telle réalisation semble un prérequis minimal.

Et l'implication autant technique que financière des Autorités Communales de la Grande Béroche devrait pouvoir faire profiter les consommateurs de la Commune d'une offre améliorée en courant vert après négociation avec le distributeur local d'électricité.

Le groupe PLR recommande donc au Conseil Général de la Grande Béroche d'adopter cette motion avec la clause d'urgence.

Auteur / Rédacteur de la motion : Alain Perret / Jean Fehlbaum

Merci de votre attention.

Signataires :

Alain Perret	Jean Fehlbaum	Carine Muster	Bernard Schumacher
Jean-Claude Junod	Jean-Daniel Alfter	Nicolas Ribaux	Olivier Brunner
Yves Jeanmonod	Gaël Porret	Séverine Cattilaz Jacot	